

## Comment faire pour...

# Horizon)-line

# Elections

### **RADIER UN ELECTEUR DANS LE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE**

Depuis la mise en place du **Répertoire Electoral Unique** (REU) le **1**<sup>er</sup> **janvier 2019**, <u>seuls deux motifs de</u> <u>radiation sont permis aux communes</u> :

- La radiation pour perte d'attache communale, sur décision du maire.
- La radiation sur décision de la commission de contrôle.

Avant toute radiation, l'électeur doit être notifié par courrier ou mail de l'intention du maire ou de la commission de le radier. Conformément à l'article R.11 du code électoral, l'électeur est invité à formuler ses observations dans un délai de quarante-huit heures à compter de la réception de cette notification.

Suite à ce délai, si la décision de radiation est confirmée, l'électeur doit aussi en être notifié, tout en lui indiquant ses voies de recours.

Cette notice vous explique comment :

- Notifier à un électeur l'intention de le radier de la liste communale.
- Radier un électeur de la liste communale.
- Notifier à un électeur sa radiation de la liste communale.

#### NOTIFIER A UN ELECTEUR L'INTENTION DE LE RADIER DE LA LISTE COMMUNALE

#### **Electeurs > Fiche électeur**

- 1) Sélectionnez l'électeur à radier.
- 2) Cliquez sur le pictogramme « **Documents fusion** », afin de notifier à l'électeur l'intention de radiation de la liste communale, en sélectionnant le document adéquat :
  - o « Avis de notification d'une intention de radiation par le maire »
  - $\circ \quad$  « Avis de notification d'une intention de radiation par la commission »
- 3) Cliquez sur le bouton « Fusionner ».
- 4) Imprimez le document.
- 5) Quittez Word.
- 6) Cliquez sur le bouton « Valider » de la fenêtre « archivage du document... ».
- 7) Cliquez sur « Oui » au message « Vous allez archiver ce document. Souhaitez-vous continuer ? ».
- 8) Cliquez sur « Ok » au message « Archivage effectué »



- 9) Cliquez sur le bouton « **Quitter** ».
  - ⇒ L'avis de notification archivé est accessible à partir des pictogrammes « Historique des pièces » et « Notifications » (onglet « Mairie vers électeur »).
- 10) Envoyez la notification par courrier à l'administré ou par mail (pictogramme « envoi courriel »).

#### **RADIER UN ELECTEUR DE LA LISTE COMMUNALE**

#### **Electeurs > Fiche électeur**

- 1) Cliquez sur le pictogramme « Inscription / Radiation ».
- 2) Cliquez sur « Oui » au message « Voulez-vous radier cet électeur ? »
  - ⇒ Vous êtes positionnés automatiquement sur l'onglet « **Inscription / Radiation** » de la fiche de l'électeur.
- 3) Sélectionnez le motif de radiation :
  - Radiation pour perte d'attache communale ou consulaire
  - o Radiation sur décision de la commission de contrôle
- 4) Cliquez sur le bouton « Ok ».
- 5) Cliquez sur le bouton « Valider ».
  - Le message « Souhaitez-vous finaliser la demande de radiation ? Celle-ci sera passée à l'état "instruit " ou "visé " selon vos droits. Attention, la demande ne pourra plus être modifiée et vous ne pourrez plus ajouter de pièces jointes » apparaît.

<u>Cas 1 : Répondez « **Oui** » si vous voulez finaliser de suite la radiation et n'avez pas de pièces jointes</u> à ajouter à la radiation.

• Le statut de la fiche électeur affiche :



Le statut du dossier dans l'onglet « Inscription / Radiation » est : « Dossier visé ».

<u>Remarque</u> : si vous ne possédez pas les droits, le dossier de radiation devra être passé en « visé » par un utilisateur possédant un compte « Valideur ».

⇒ La radiation est transmise au REU, qui va notifier la commune en retour.



<u>Cas 2 : Répondez « Non » si vous voulez finaliser la radiation plus tard et/ou vous avez des pièces</u> jointes à ajouter à la radiation.

• Le statut de la fiche électeur affiche :



- Le statut du dossier dans l'onglet « Inscription / Radiation » est : « Dossier ouvert ».
- a. Cliquez sur l'onglet « Justificatifs ».
- b. Cliquez sur le bouton « Ajouter une pièce ».
- c. Cliquez sur le type de pièce « Justificatif de radiation (R) ».
- d. Cliquez sur le bouton « Rechercher la pièce ».
- e. Sélectionnez votre document.
- f. Cliquez sur le bouton « Valider ».
- g. Cliquez sur l'onglet « Inscription / Radiation ».
- h. Sélectionnez le statut de dossier « Dossier visé » et le type de décision « Accepté ».
- i. Cliquez sur le bouton « Valider ».

#### ⇒ La radiation est transmise au REU, qui va notifier la commune en retour.

#### Ecran d'accueil > Rappel > Notifications > Onglet « REU vers mairie »

- 6) Marquez comme « **lue** » la notification de radiation de l'électeur dans le REU.
  - Le statut de l'électeur affiche :



• Le statut du dossier dans l'onglet « Inscription / Radiation » est : « Dossier clos ».

#### NOTIFIER A UN ELECTEUR SA RADIATION DE LA LISTE COMMUNALE

#### **Electeurs > Fiche électeur**

- 1) Sélectionnez l'électeur radié.
- 2) Cliquez sur le pictogramme « **Documents fusion** », afin de notifier à l'électeur la décision de radiation, en sélectionnant le document adéquat :
  - o « Avis de notification d'une décision de radiation par le maire »
  - o « Avis de notification d'une décision de radiation par la commission »
- Reprendre les étapes à partir du point n° 3 de « Notifier à un électeur l'intention de le radier de la liste communale ».